Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 022-212201891-20260429-290420268-DE

22720 PLESIDY

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLÉSIDY DU 29 AVRIL 2026

Date de convocation : le 21 avril 2026
Membres afférents au conseil municipal : 15
Membres en exercice : 15
Membres ayant pris part aux votes : 15

L'An Deux Mil Vingt Six le vingt-neuf avril à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Mr GAUTIER Guy, Maire de PLÉSIDY.

Présents : Mrs Guy GAUTIER, Ronan ALLARD, Thierry NEGARET, Jean-Pierre PAUMIER, Philippe GAUTIER, Didier GEORGELIN, Grégoire MENGUY, Laurent JOLEC, Mmes Sylvie COINT, Océane PINABEL, Andréa LE GAC, Charlotte SERANDOUR, Marie GARCIA-COUILLAUD, Zoé WINTERBOURNE.

Absents excusés : Valérie PERENNEZ qui donne procuration à M. Guy GAUTIER

Secrétaire de séance : Mme Charlotte SERANDOUR a été élue.

Délibération n°8 : Décision modificative budget primitif 2026

Le Conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le budget primitif de l'exercice 2026,
Vu la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires,

Considérant que dans le cadre de l'acquisition d'un terrain faisant partie du projet de réhabilitation de la maison 12 place de l'église par Terre D'Armor Habitat, l'accord stipulait la cession pour 1 euro symbolique de la parcelle AB154.
Considérant que la valeur vénale du bien est estimée à 1 079 €, et qu'elle doit être inscrite en comptabilité en opérations d'ordre au compte 041,
Considérant que les crédits inscrits au budget primitif au compte 041 sont insuffisants,
Considérant la demande du service de gestion comptable visant à régulariser cette situation,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE la décision modificative suivante :
Section d'investissement – Opérations d'ordre (chapitre 041)
Dépenses : + 1 077 €
Recettes : + 1 077 €

PRÉCISE que cette décision modificative permet d'ajuster les crédits afin d'inscrire la valeur vénale du bien conformément aux règles comptables,
AUTORISE Madame le Maire à procéder aux écritures correspondantes.

Secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Guy GAUTIER

MAIRIE DE PLESIDY Côtes d'Armor

Délibération certifié conforme par sa transmission en Préfecture le